



Publié le 1 novembre 2013 par **Thomas Caveng**, Traducteur Juridique / Responsable Communication

t.caveng@soulier-avocats.com

Tél. : + 33 (0)4 72 82 20 80

[Lire cet article en ligne](#)

Global Guide to Data Breach Notifications

Nous sommes heureux d'annoncer la publication du *Global Guide to Data Breach Notifications*.

Cet ouvrage, conçu comme un guide multi-juridictionnel de référence, propose une synthèse des obligations pesant sur les entreprises en matière de notification de failles de sécurité entraînant la violation / le piratage de données à caractère personnel, dans 43 pays à travers le monde.

Il a été édité par le groupe de travail Privacy Matters du [World Law Group](#), un réseau de grands cabinets d'avocats indépendants présents dans toutes les grandes places financières et économiques de la planète.

Notre Cabinet a assuré la rédaction du chapitre France de ce Guide.

Soucieux d'offrir aux entreprises des informations actualisées dans un environnement légal et réglementaire en constante évolution, le World Law Group a mis en ligne un micro site internet dédié à ces questions à partir duquel le guide est disponible gracieusement.

[Consulter le site www.globaldatabreachguide.com](http://www.globaldatabreachguide.com).

Soulier Avocats est un cabinet d'avocats pluridisciplinaire proposant aux différents acteurs du monde industriel, économique et financier une offre de services juridiques complète et intégrée.

Nous assistons nos clients français et étrangers sur l'ensemble des questions juridiques et fiscales susceptibles de se poser à eux tant dans le cadre de leurs activités quotidiennes qu'à l'occasion d'opérations exceptionnelles et de décisions stratégiques.

Chacun de nos clients bénéficie d'un service personnalisé adapté à ses besoins, quels que soient sa taille, sa nationalité et son secteur d'activité.

Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter notre site internet : www.soulier-avocats.com.

Le présent document est fourni exclusivement à titre informatif et ne saurait constituer ou être interprété comme un acte de conseil juridique. Le destinataire est seul responsable de l'utilisation qui pourrait être faite des informations qu'il contient.